

La Lettre *

Les milliards *du numérique*

Un milliard de fichiers
piratés ont été
échangés dans notre
pays en 2006¹

Les Français sont les champions du monde de la contrefaçon musicale aujourd'hui, audiovisuelle demain. Autre forme de piratage : après les Italiens, les Français sont champions d'Europe de la fraude fiscale. On peut voir là deux manifestations de l'esprit frondeur si singulièrement français mais aussi illustré autrement et plus politiquement par « l'ouvrier français né malin, c'est un frondeur, une forte tête » (Sartre : *La mort dans l'âme*) et par le Prince des frondeurs, le Figaro de Beaumarchais, inventeur par ailleurs du droit d'auteur, autre forme de fronde contre les Marchands de Théâtre à la fin du XVIII^e siècle.

Cet esprit de fronde, de résistance, constamment critique, à l'autorité établie, et à la réglementation trouve aujourd'hui sur Internet un champ d'application idéal. Au nom de la gratuité et grâce au savoir faire reconnu des ingénieurs français en matière de logiciels (en vente à la Fnac dirigée par Denis Olivennes et chargé de mission du Gouvernement), les fraudeurs disposent de tous les outils idéologiques et techniques.

Idéologiquement, affirmons donc en paraphrasant Proudhon, autre frondeur : « La gratuité, c'est le vol » et techniquement réglementons le numérique. Il faut **faire vite** – c'est le rôle de la négociation en cours entre le Gouvernement représenté par Denis Olivennes et les associations de professionnels –, **et bien** – en trouvant un équilibre économique satisfaisant tous les intéressés. Le chemin vers cet équilibre est tortueux et escarpé. En jeu sur ce chemin là, il y a beaucoup d'argent. Celui des auteurs, leurs droits pour beaucoup d'entre eux – on le sait à la Scam aussi bien qu'à la Sacd ou à la Sacem – sont devenus au fil du temps l'essentiel de leurs revenus, celui des industriels aussi.

L'équilibre doit donc être juste, c'est impératif sous peine de graves dommages et conflits nuisibles à tous.

Pour aller de la Fronde à la Fraude il suffit d'un changement de syllabe. Ce n'est rien une syllabe, mais c'est un Rubicon qu'il ne faut pas franchir.

Ce sera au Gouvernement de prendre les décisions justes. Lui seul peut le faire en tranchant, c'est-à-dire en légiférant tant les oppositions d'intérêts sont violentes, soutenues à Paris comme à Bruxelles, par de puissants groupes face aux auteurs disposant de leur seule et légitime voix, dont l'exception culturelle à la française reste l'expression la plus forte. Un milliard : cela compte numériquement, économiquement, électoralement, politiquement enfin. C'est bien pourquoi il appartient au Gouvernement de décider et finalement, puisqu'il décide de tout à Nicolas Sarkozy, Président de la République, garantir constitutionnellement d'un autre équilibre, celui des pouvoirs.

Pareillement, sur Internet, les pouvoirs, celui de l'argent surtout, doivent être équilibrés. Ne faisons pas du numérique, ce possible champ d'action culturelle – terrain d'exercice favori des auteurs – un champ de bataille furieux qui ne laisserait le long du chemin que des victimes trop nombreuses, à l'instar de celles de la Fronde qui effraya tant le jeune Louis XIV et fit trembler le Royaume. En France donc des millions de pirates face à 200 000 auteurs. Il faut trouver un équilibre. La paix sociale numérique en dépend.

Guy Seligmann, Président de la Scam

« LA GRATUITÉ
C'EST LE VOL »

Scam *

Novembre 2007

numéro 30

Marcel Trillat

pages 02 - 05

Les commissions

page 06

La répartition

des droits

page 07

Prix Roger Pic

page 08

Copie privée

page 10

Royaume Uni

page 11

Dialogue

entre Papous

page 12

P.S. En forme d'hommage lapidaire à Charles Brabant : en lisant cet été dans les « Commentaires » de Montluc : « C'est une belle forteresse qu'un bon cœur », j'ai tout de suite pensé à toi, Charles.

¹ discours de la ministre Christine Albanel le 5 septembre 2007

Marcel Trillat,

Parce que son œuvre creuse avec talent le même sillon, parce qu'il est une figure emblématique de la télévision publique, le conseil d'administration de la Scam l'a couronné cette année pour l'ensemble de son œuvre audiovisuelle.

France 2, souhaitant lui rendre hommage, a diffusé ses films en troisième partie de soirée, à partir de 00h40 ! (sans commentaire).

Marcel Trillat livre sa vision de la télévision d'hier, d'aujourd'hui... et de demain. Propos recueillis par Valérie Nivelon. Productrice de l'émission *La marche du monde* sur RFI, le vendredi à 14h40 et 20h40, le lundi à 1h10.

CE QUI EST FORMIDABLE DANS LE DOCUMENTAIRE C'EST LE TEMPS

Marcel Trillat, que regardez-vous à la télé ?

Ah ! Je regarde évidemment encore beaucoup le journal, celui de ma chaîne, mais je trépigne souvent en le regardant, je trouve qu'il ressemble de plus en plus à celui d'en face, et ça me chagrine profondément. A certaines heures on ne sait plus si on est sur le service public ou sur une télé commerciale. Même dans les magazines que j'aime bien, on sent peu à peu la loi de l'audimat, ça pèse.

Le drame est simple. France 2, tout en étant une chaîne publique, est financée à 40 % par la pub. Donc, lorsqu'on est financé par la pub à 40 %, il faut faire de l'audimat à tout prix en première partie de soirée, sinon c'est la faillite. C'est aussi con que ça. Et moi je trouve que la première partie de soirée n'est malheureusement plus regardable sur pratiquement toutes les chaînes. Le service public s'en sort un peu mieux, évidemment, mais dans le privé, c'est une abomination. Tout est distraction bas de gamme ! C'est ce que Patrick Le Lay a résumé en disant « Moi mon métier c'est de vendre à Coca Cola du temps de cerveau humain disponible ». La télé-réalité c'est une catastrophe. D'une part, on a à faire à des gens pour qui la télé n'est qu'un moyen de gagner du fric et d'autre part, c'est un bon moyen d'abrutir le peuple. Et en particulier la jeunesse. Coup double ! Il ne faut pas s'étonner si la campagne de l'élection présidentielle ressemblait plus à une épreuve de la *Star Ac* qu'à un vrai débat d'idée.

Quelles espérances portait la télé dans ses jeunes années ?

La télévision à ses débuts se caractérise par ses contradictions. Une information complètement muselée, mais des programmes formidables, une espèce de grande maison de la culture populaire... mais ces espérances-là ont été complètement trahies.

Et le premier drame c'est la vente de la plus grosse chaîne, TF1, au privé. Cela s'est passé en France et nulle part ailleurs ! Quand les chaînes privées arrivent sur le marché on ren-

force ailleurs le service public. En Grande-Bretagne par exemple, on renforce la BBC. Et c'est Channel 4 qui est obligée de se hisser au niveau de la BBC, pour jouer le jeu de la concurrence. Alors qu'en France c'est l'inverse, c'est le plus gros morceau devenu commercial qui tire tout le monde vers le bas. Au moment où on va livrer bataille, parce qu'il y a une bataille entre le public et le privé, on donne notre meilleur régiment à l'ennemi. C'est de la folie totale ! Il fallait garder notre bastion de chaînes publiques. Et que ceux qui souhaitent créer des chaînes privées les créent !

Lorsque l'ORTF a été créée, il y avait beaucoup de communistes investis dans cette aventure, quel était leur projet ?

Moi j'ai débarqué dans ce monde extraordinaire, merveilleux... où en réalité il y avait deux télévisions, deux planètes. Il y avait l'info, avec le journal et quelques magazines d'infos qui étaient sous contrôle direct du pouvoir. Un contrôle exercé par l'intermédiaire du SLII, le Service de liaison interministériel pour l'information, qui avait son siège au ministère de l'Information, à côté du bureau du ministre, et où les responsables de l'information radio et télé allaient aux ordres le matin.

En face de l'info, une autre planète : les programmes. Avec de grandes « dramatiques » réalisées aux Buttes-Chaumont, parfois en direct : *La caméra explore le temps* par exemple, série télévisée créée par Stelio Lorenzi, André Castelot et Alain Decaux. Les grandes fictions merveilleuses dont le *Don Juan* de Marcel Bluwal avec Michel Piccoli et Claude Brasseur... vous pouvez le regarder aujourd'hui, c'est d'un modernisme absolu...

De même les créations de Sangla, Seban, Averty, Prat... beaucoup d'autres... Vous avez aussi de l'information... il y a *Cinq colonnes à la une*, c'est un îlot dirigé par des gens indépendants, les fameux papas de *Cinq Colonnes*, Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet, Igor Barrère et Pierre Lazareff, très important !

Pierre Lazareff est un grand patron de presse, proche du pouvoir, il a l'écoute du Général, un personnage très complexe, mais il protège son émission.

C'est là que j'ai débuté ! Il y avait d'autres émissions, *Les femmes aussi*, *Le monde en 40 minutes*, *Cinéma, cinémas*, *La saga des français*, *Les heures chaudes de Montparnasse* de Jean-Marie Drot, *Les croquis* de Knapp et Bringuier, etc. Sur cet ensemble très varié, existait une sorte de consensus entre des hauts fonctionnaires, souvent anciens résistants gaullistes et des réalisateurs souvent de gauche, parfois communistes. Le consensus était sur la création d'émissions de qualité pour le peuple. Notre rôle c'était divertir, certes, mais aussi instruire, cultiver, faire rêver.

Il ne faut pas oublier que quand la télévision se crée, c'est l'époque Jean Vilar, il y a le TNP, Avignon, toutes ces troupes de théâtre qui vont s'installer en province. Il y a une soif de savoir du peuple, il y a les comités d'entreprise qui emmènent les salariés voir des grandes pièces de théâtre parfois difficiles. C'est une époque formidable, d'espérance, et la télé est marquée par ça. Beaucoup de gens viennent du cinéma, du monde de la culture. Et c'est le règne du talent, il se trouve que la plupart des grands réalisateurs de talent étaient de gauche et les hauts fonctionnaires finalement s'en foutaient du moment que les émissions étaient bonnes ! Mais bizarrement pendant longtemps, les gens de cinéma, les intellectuels, les enseignants ont méprisé la télé, même quand elle était de qualité.

Le mythe *Cinq colonnes* « l'émission de reportage indépendante » tient-il ?

En ce qui concerne *Cinq colonnes*, tant que l'on parlait de l'étranger, tout allait bien. Par exemple, les horreurs commises avec l'aide des américains au Congo belge, pas de problème. On donnait la vision d'un monde en proie à la tempête, avec un îlot de calme et de tranquillité : la France Gaulliste ! Sur le terrain, on travaillait souvent en tandem réalisateur/journaliste, et souvent, « équilibré », un de droite, un de gauche. Avec la nouvelle caméra légère « Eclair-Coutant », on filmait la vie, on courait après la vie, c'est la naissance du grand reportage télé, et on a même influencé le cinéma. Certains réalisateurs naviguaient entre

description d'un combat

Cinq colonnes et le documentaire, ou la fiction.

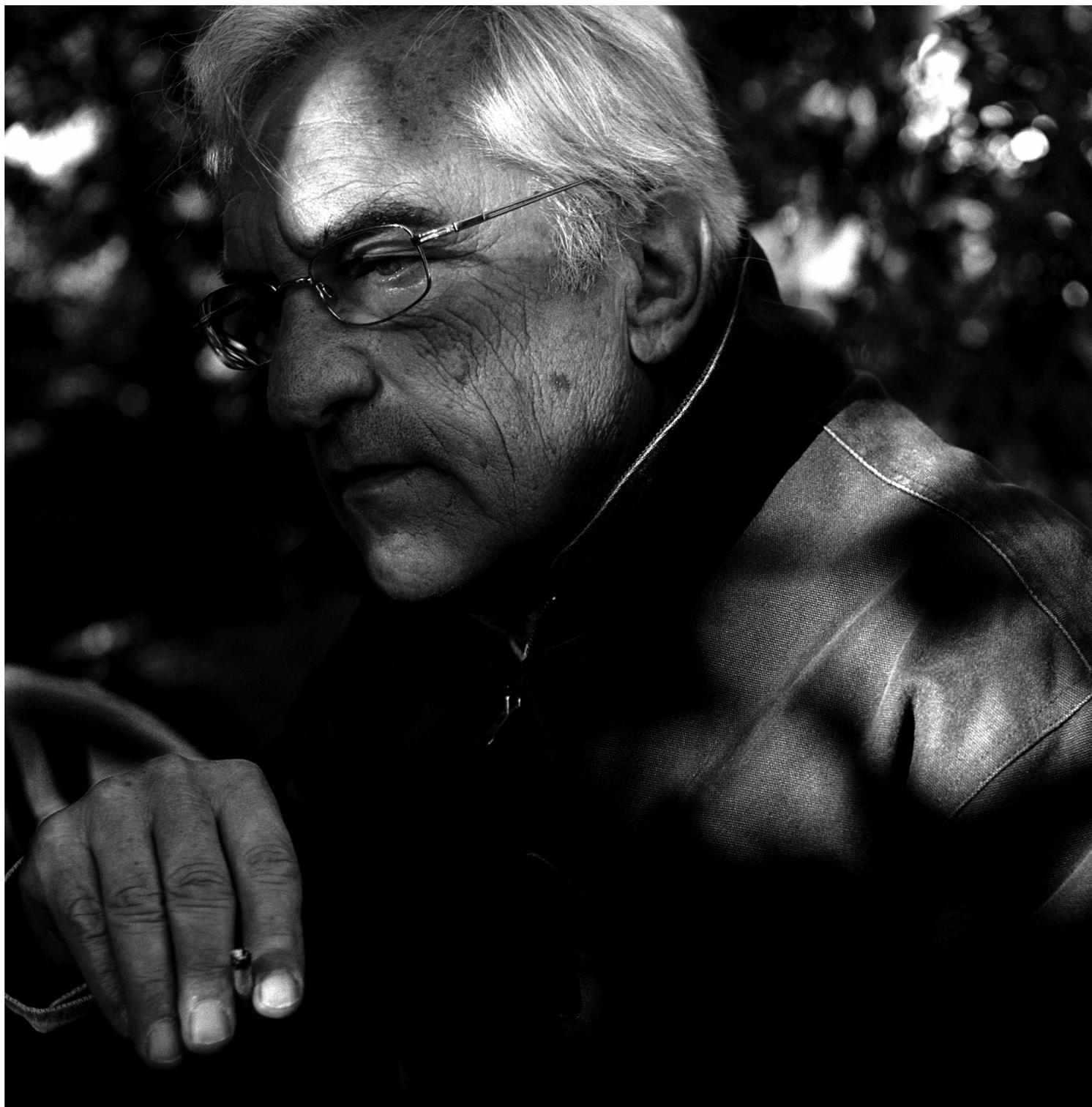
Comme Jacques Krier... si vous revoyez aujourd'hui un doc qui s'appelle *Les matinales*, de Jacques sur les femmes de ménage qui vont travailler le matin

dans la nuit, ça n'a pas pris une ride, c'est extraordinaire !

Jacques avait également réussi à faire un reportage sur une grande grève des mineurs (parce que Lazareff avait tapé du point sur la table). Ah, ces fameu-

ses séances de projection de *Cinq colonnes*, où il y avait parfois des ministres. Et jusque dans les salles de montage ! Je me souviens d'un vieux monteur du JT qui racontait que dans le camion de montage, quand il sui-

Photographie :
Claude Weber



Marcel Trillat : description d'un combat

vait un voyage de De Gaulle, il y avait le mec de l'Élysée, derrière lui, et c'est lui qui dirigeait le montage, pas le journaliste ! Et puis un jour à Nancy, la visite du Grand Charles avait fait fiasco... les cameramen avaient l'habitude de filmer en biais pour donner l'illusion d'une foule compacte, mais pour le son... impossible de tricher ! Alors le type de l'Élysée a dit de mettre le son de la veille car De Gaulle avait fait un tabac à Strasbourg... c'est ce que le monteur, obligé, a fait ! Nous vivions dans cette contradiction là. Même à *Cinq colonnes*, quand on touchait aux sujets sociaux et politiques français, on était sous surveillance.

Vous l'avez vécu personnellement ?

Moi ça m'est arrivé par exemple d'être convoqué en projection sur une émission que j'avais tournée en 67, avec un ami réalisateur Hubert Knapp, sur une grande grève à Saint Nazaire. Il y avait le directeur de la télé Claude Contamine, et un certain Forestier, du SLII, qui pendant toute la projection trépanait sur place. Il faut dire que c'était une grève formi-

dable, très unitaire, avec la solidarité de toute la ville, les pêcheurs, les paysans, une grève qui préfigurait 68, avec un discours ouvrier très humaniste, et en plus, ils avaient gagné, bref, une horreur (rires) !

Et à la fin de la projection, ce type se met à hurler en disant : « c'est du mauvais cinéma de 1936 ». Et là Desgraupes, royal, lui dit « Monsieur, vous êtes là pour dire si c'est de la bonne ou de la mauvaise politique, vous êtes payé pour ça, faites votre métier. Quant à savoir si c'est du bon ou du mauvais cinéma, c'est à nous de le dire. » Il n'empêche que l'émission n'est jamais passée...

Heureusement je savais par un copain que quand ils interdisaient une émission comme ça, non seulement, ils l'interdisaient d'antenne, mais en plus ils faisaient disparaître les bandes de la salle de montage. Il est arrivé qu'ils vident la salle de montage dans la nuit, et qu'ils détruisent tout. Sans

même rien garder pour les archives. Certaines émissions ont disparu complètement. Par exemple Barrère et Lalou avaient une série qui s'appelait *Faire Face*, et ils avaient fait un grand reportage sur le parti communiste. C'était un voyage dans le parti communiste, très critique, très libre, eux-mêmes n'étaient pas des communistes, ni l'un ni l'autre, c'était un reportage humain... et bien tout à disparu !

Vous vous rendez compte ce serait des archives formidables ! Et bien non, il ne reste rien, même pas pour les historiens...

C'est pour cela que moi j'ai piqué la cassette de notre montage à peine fini, j'ai mixé en cachette, enregistré mon commentaire, et puis je suis parti avec, je l'ai sauvé ! C'est pour cela qu'aujourd'hui on peut voir ce témoignage de la vie ouvrière de 1967, juste avant 68. Cela n'a jamais été diffusé à la télé, mais ça a été utilisé par exemple par Chris Marker dans *Le fond de l'air est rouge*, il a utilisé plein de films interdits comme ça, des chutes... Et ça repasse encore aujourd'hui, c'est un document !

Voilà, c'était ça la télé, à la fois un espace de création formidable et en même temps une information muselée, sous contrôle.

Pour en revenir à aujourd'hui, il n'y a que les deuxièmes parties de soirée qui vous intéressent ?

C'est vrai que je n'ai pas parlé d'Arte. Je regarde beaucoup Arte, heureusement qu'Arte existe, mais je note une légère dérive. Je sens que ça les démange un petit peu de faire de l'Audimat eux-aussi. Il y a cette espèce d'aspiration vers le bas, pour faire de l'Audimat facile, comme si le poids de TF1, peu à peu, plombait l'ensemble des chaînes. Je pense à cette citation d'Armand Robin, c'est un poète anar qui a longtemps travaillé à la radio, un type assez original, et au tout début de la télé, voici ce qu'il écrit en 52 ou 53 : « une chape d'hypnose pourrait être télédescendue sur des peuples entiers de cerveaux, et cela subrepticement, sans que les victimes cessent de se sentir devant d'agréables spectacles. » Et bien par moment j'ai l'impression qu'on y est.

Et en même temps, c'est cette même télévision qui vous donne la possibilité de faire vos documentaires sur le monde ouvrier. Des documentaires où vous vous passez très bien du sacro-saint commentaire devenu inévitable à la télévision. Avec les gestes des ouvriers travaillant l'acier en fusion, riches de sons et d'images, des séquences entières comme on n'en voit plus jamais. Je me suis demandé comment vous aviez fait pour le faire passer ! C'est parce que c'est Trillat que la chaîne a accepté ?

(Rires !) Vous savez même Trillat a des problèmes avec ça puisque pour ce film j'avais décidé à l'avance qu'il n'y aurait pas du tout de commentaire... Moi, il me semble que la télévision ça consiste à s'exprimer par l'image et par les paroles des gens et le moins possible par le commentaire. Le commentaire c'est quand on n'a pas le temps, c'est quand on ne peut pas faire autrement, donc on résume les choses dans le commentaire pour que les gens comprennent quelque chose, mais là on a le temps donc il n'y a pas de raisons qu'il y ait un commentaire, et puis France 2, ils n'ont rien voulu savoir, ils m'ont dit : « Si si, il faut en mettre, les gens sont habitués à ta voix ». Alors j'en ai mis un petit peu au début. Il y a deux ou trois phrases au début quoi. Finalement ce n'est pas très grave...

Ce qui est formidable dans le documentaire, c'est le temps.

On a le temps de faire connaissance avec les gens, il y a un climat de confiance qui s'établit, on dialogue avec eux par l'image, et par la parole, c'est un échange. Moi mon problème dans tous ces films sur le monde ouvrier, c'est de rendre aux ouvriers, et au monde du travail, leur image et leur parole. On les avait effacés du paysage, complètement. Ceux qui fabriquent les richesses avaient disparu du paysage. Quand on a commencé à travailler là-dessus avec Jean Bigot, en 2000, non seulement on ne les voyait plus, à part trois ouvrières en larmes au 20 heures parce que leur usine était liquidée, mais après on ne les voyait plus... c'est d'ailleurs pour ça que l'on

LE VRAI PATRON DES
CHAINES PUBLIQUES,
C'EST BERCY

a tourné *Trois cents jours de colère*, c'est-à-dire que l'on est allé voir ce qui se passe après, justement, pendant dix mois. Ces gens là sont maltraités, et c'est le rôle des cinéastes, des gens de télévision, des journalistes, de les faire ressurgir au grand jour... De leur rendre leur statut de personne avec un destin, des souffrances, des espérances, des rêves...

Pourquoi ont-ils disparu de la télévision ces six millions d'ouvriers et ces sept millions d'employés ?

Je crois que cela fait partie des symptômes de cette télévision qui ne s'intéresse plus assez à la vie réelle.

Vous montrez dans vos films que ce ne sont plus des industriels mais des financiers qui sont à la tête des entreprises de production, est-ce que c'est la même chose à la télévision, ce sont des professionnels des médias ou bien les financiers qui décident ?

Vous savez, le vrai patron des chaînes publiques, c'est Bercy, qui les étrangle, en les sous-finançant. Quand j'avais été élu au conseil d'administration de France Télévisions, je voyais bien comment ça se passait. On a vu arriver aussi des responsables ici ou là qui gèrent comme des « managers dits modernes » gèrent les usines. Sans respecter les gens, de manière complètement autoritaire. Moi par moment, la rédaction de France 2 me rappelle Simca années 50 ! Autrement dit la caricature du patronat de choc. Et dans les chaînes commerciales la ressemblance avec l'industrie est encore plus nette. Les dirigeants semblent sortir des mêmes pouponnières. On les voit d'ailleurs parfois arriver aussi dans le public et passer de la fabrication de boîte de petits pois à celle de nos émissions... pour certains, c'est la même chose ! Une émission c'est un « produit ». À la rédaction, les gens de talent sont réduits à l'impuissance ! Je plains ceux, parmi les jeunes, qui lorgnent

plus du côté d'Albert Londres que de PPDA. Ils ne sont plus à la mode.

Que souhaitez-vous pour l'avenir de la télévision publique ?

Il faut reconquérir cette télévision publique dans le cadre d'une grande politique. Il faut remettre la qualité au centre. Il faut secouer les téléspectateurs, qu'ils arrêtent de laisser leurs gosses voir des horreurs à la télé. Il faut arrêter avec cette télé où l'on pousse les gens du peuple à déballer leur vie intime, où on les instrumentalise dans des émissions formatées. Parce que soit disant c'est ça qui marche, c'est ça qui se vend. Il faut inverser cette tendance ! C'est vrai qu'on

est quelques uns à résister, et même si on est relégués à des heures tardives, nos émissions passent quand même, et puis elles circulent !

Ce qui reste du service public ce n'est pas rien ; moi j'ai eu de la chance d'avoir des moyens et du temps, et ça je tiens à en remercier France 2 et Jean Bigot, mon producteur, mon frère ! Eclairer les gens avec notre lanterne magique, je ne voudrais pas que ça meure, il faut que l'on se batte pour que cette lumière ne s'éteigne pas. Et si un peu plus d'émissions exigeantes, fictions ou docus, pouvaient passer un peu plus tôt, avant que le public soit massivement entraîné de dormir, ce serait le rêve !

Marcel Carte blanche à Trillat

**JE PLAINS LES JEUNES
QUI LORGNENT PLUS DU
CÔTÉ D'ALBERT LONDRES
QUE DE PPDA. ILS NE
SONT PLUS À LA MODE.**

Le lauréat du Grand prix Scam 2007 pour l'ensemble de son œuvre audiovisuelle animera une série de rencontres autour des films ayant obtenu une bourse Brouillon d'un rêve, une Étoile ou un Prix de la Scam.

Calendrier des rencontres :
**15 janvier 2008, 5 février, 4 mars,
1^{er} avril et 20 mai à la Scam**
Pour recevoir une invitation :
01 56 69 58 80 ou culture@scam.fr

Commissions

2007

Le conseil d'administration a validé la composition des commissions qui l'assisteront pour l'exercice 2007/2008.

COMMISSION DU RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL

Président : Patrick Benquet

Vice-présidente : Anne Georget

Membres de droits (les administrateurs du collège audiovisuel) : Anne Andreu, Patrick Benquet, Ange Casta, Jean-Marie Drot, Patrick Jeudy, Claude Lanzmann, Jean-Xavier de Lestrade, Frédéric Mitterrand, Alain de Sédouy, Guy Seligmann et Henri de Turenne

Membres extérieurs : Morad Aït-Habbouche, Danièle Alet*, Olivier Ballande*, Nina Barbier, Philippe Baron*, Jean Bertrand, Robert Bober, Jean Brard, Jarmila Buzkova, Patrick Cazals, Cécile Clairval, Evelyne Clavaud, Eric Colomer, Jacques Debs, Vincent Froehly, Anne Georget*, Cécile Iordanoff, Elisabeth Kapnist, Jenny Kéguiner, Rémi Lainé, Jean-Claude Luyat*, Marie Mandy, Philippe Picard, Karel Prokop*, Sylvain Roumette*, Daniel Serre, Monique Tosello, Geneviève Wiels.

Membre observateur : Stéphane Druais

* commissaire ayant été renouvelé le 14 septembre 2007

COMMISSION DES ŒUVRES ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

Présidente et membre de droit (administratrice) : Virginie Guilminot

Vice-président : Alain Longuet

Membres extérieurs : Béatrice Augereau**, Jacques Barsac**, Eric Bernard**, Marie-Laure Bruneau*, Alain Burosse*, Axel Clévenot*, Laure Delesalle, Stéphane Druais*, Lyonel Kouro, Gérard Lafont, Jérôme Lefdup*, Alain Longuet*, Frédérique Mathieu, Philippe Rouget, Yves Smadja**

Membres observateurs : Jean Brard, Jenny Kéguiner

* commissaire ayant été renouvelé le 14 septembre 2007

** nouveau commissaire nommé le 14 septembre 2007

COMMISSION DES ŒUVRES DE COMMANDE INSTITUTIONNELLE ET D'ENTREPRISE

Président et membre de droit (administrateur) : André Delacroix

Membres extérieurs : Jean-Louis Buresi, Bernard Dumas, Bruno Fabresse, Ingrid Janssen, Bernard Jourdain, Fabienne Le Loher

COMMISSION DU RÉPERTOIRE SONORE

Président : Pierre Bouteiller

Vice-président : Emmanuel Moreau

Membres de droit (les administrateurs du collège sonore) : Pierre Bouteiller, Denis Cheissoux, Kathleen Evin, Martine Kaufmann.

Membres extérieurs : Martine Abat, Christian Cléres, Andréa Cohen, José-Manul Lamarque, Emmanuel Laurentin, Emmanuel Moreau, Carole Pither, Stéphane Salzmann, Escarlata Sanchez

COMMISSION DE L'ÉCRIT

Président : Olivier Weber

Vice-président : Daniel Picouly

Membres de droit (les administrateurs du collège de l'écrit) : Catherine Clément, Olivier Weber

Membres extérieurs : Alain Dugrand, Michèle Kahn, Pascal Ory, Daniel Picouly.

COMMISSION DES JOURNALISTES

Président et membre de droit (administrateur) : Michel Diard

Membres extérieurs : Patrick Boitet, Jean-Marc Chardon, Olivier Da Lage, Michel Eicher, Jean-Jacques Le Garrec, Dominique Pradalié, Jean-François Tealdi et un siège non pourvu

COMMISSION DES IMAGES FIXES

Président : Peter Knapp

BIENVENUE À LA SCAM

Les nouveaux membres de la Scam sont invités à venir découvrir ses services et leurs interlocuteurs. Rendez-vous le jeudi 29 novembre à 19 heures à la Scam (5, avenue Vélasquez 75008 Paris – métro Villiers). Nombre de places limité - réservation indispensable :

01 56 69 58 09

ou communication@scam.fr

LES E-MAGICIENS

Du 27 au 30 novembre à Valenciennes

Pour ces 9^e Rencontres européennes de la jeune création numérique, honneur à une artiste, Cécile Babiolo, et à un continent, l'Asie, autour du thème de la 3D Relief. Comme de coutume, les étudiants sont invités à participer aux marathons de la webjam, de l'animation et de la composition chaînées. Soirée de clôture dans une ambiance assurée de classe dissipée au cours de laquelle seront remis les prix et coups de cœur décernés par la Scam, la SACD, Canal +, la presse, Mikros Image...

Information :

www.youngcreation.net

PREMIER TOUR D'EUROPE DU DOC

A l'initiative d'Addoc, un Tour d'Europe du doc réunira à Paris, du 4 au 8 décembre 2007. Les associations européennes de documentaristes exploreront la création documentaire et son économie. Les rencontres s'articuleront autour de tables rondes, de projections et de rencontres avec les cinéastes. Pays participants : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Suisse, République Tchèque et Turquie.

Information :

www.tourdeurope.net

Répartition des droits

En septembre, la Scam a réparti près de onze millions d'euros à 5.729 ayants droit.

La répartition de novembre concerne notamment les droits relatifs aux diffusions du premier trimestre 2007 sur les chaînes hertziennes. Les diffusions de l'année 2004 et antérieures, non déclarées à ce jour, ne peuvent plus faire l'objet de versements de droits, les comptes ayant été soldés lors de la répartition de novembre 2006. Les déclarations d'œuvres diffusées en 2005 sont closes depuis le 30 octobre dernier. Pour rappel, selon les statuts, les œuvres doivent être déclarées à la Scam dans les trois mois qui suivent leur diffusion.

La mise en place du nouveau barème audiovisuel et les efforts engagés depuis 2005, tant sur le plan technique que dans la collecte de la documentation et son analyse permettent, pour la première fois, de commencer à régler les droits de l'année en cours. Il est donc plus que jamais important de déclarer vos œuvres dès leur première diffusion en France ou à l'étranger. Si vous informez trop tardivement la Scam, vous vous exposez au risque que l'exercice soit clos et que la Scam ne puisse plus vous régler vos droits. Tout retard dans vos déclarations est préjudiciable à l'ensemble des auteurs car il a pour conséquence un calcul approximativement bas du tarif prévisionnel et une sous-estimation de l'importance du répertoire de la Scam dans les négociations avec les diffuseurs.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 14 septembre a décidé que certaines règles de répartition appliquées aux chaînes hertziennes valent également pour les chaînes diffusées par câble, par satellites, sur la TNT, l'ADSL... Les abattements de 60 % pour rediffusion dans les 365 jours et de 50 % pour rediffusion de nuit seront donc désormais appliqués quel que soit le mode de diffusion.

Ces modifications ont pour but d'harmoniser les traitements entre les différents diffuseurs et de rémunérer plus équitablement les auteurs pour toutes les diffusions d'une même œuvre ; jusqu'à présent, les multiples rediffusions sur ces chaînes étaient rémunérées de manière globale pour une diffusion tous les 35 jours quel que soit le nombre de rediffusions dans cette période. Désormais, les relevés de droits d'auteur mentionnent donc toutes les rediffusions, y compris celles ayant lieu dans les 35 jours. Pour certaines chaînes du câble et du satellite qui fournissent à la Scam une documentation incomplète, il est demandé aux auteurs de joindre à leur bulletin de déclaration, une attestation de diffusion comportant l'ensemble des dates et horaires de diffusion.

Information Pôle relations auteurs :
Françoise Haezebaut, Catherine Mourey et Véronique Nataf au 01 56 69 64 22

LONGUEUR D'ONDES Du 6 au 9 décembre à Brest

Ce cinquième rendez-vous de la radio et de l'écoute traitera de la ruralité. De nombreux invités animeront ces quatre journées : Jean Lebrun, Antoine Lefébure, Renée Elkaim-Bollinger, Matthieu Crocq, Jean-Claude Guillebaud... Plusieurs rendez-vous sont annoncés, dont, en cette année riche d'enjeux électoraux, une séance dédiée à « la politique à la radio ».

La Scam, fidèle alliée de Longueur d'ondes depuis sa création, proposera, dimanche 9 décembre au matin, une rencontre avec Pierre Chevalier, producteur de l'émission *Sur les Docks* (France culture), prix Scam 2007 et Julien Cernobori, coproducteur de *Village People* (France Inter, grille d'été).

Information :
www.longueur.ondes.free.fr
et www.scam.fr

LE PREMIER PRIX PHILIPPE CALONI sera décerné

le 4 décembre à la Scam

Philippe Caloni, journaliste, a illustré à merveille l'éclectisme et la culture dans la presse écrite, radiophonique et télévisuelle. Dorénavant, l'Association Périculture et la Scam distingueront chaque année un journaliste pratiquant avec talent l'exercice de l'interview et de l'entretien. Cette année, le jury était composé de Pierre Bouteiller, Edouard-Vincent Caloni, Jacques Esnous, Stéphane Paoli, Dominique Souchier et présidé par Jean-Noël Jeanneney.

Prix Roger Pic ²⁰⁰⁷

Le jury, composé de Jane Evelyn Atwood, Rip Hopkins (président), Peter Knapp, Jean Noël L'Harme-rout et Bruno Suter, a couronné le portfolio de Cédric Martigny, *Le Foyer*. Ont également été remarqués par le jury, les portfolios *S.T* d'Antoine de Givenchy et *Vertigo*, *les portraits politiques* de Tina Merandon. Un film, *Portfolio*, a été réalisé par Peter Knapp pour présenter les photos des lauréats et le travail du jury ; ce film est visible sur www.scam.fr et dans les locaux de la Scam (les après-midi du lundi au jeudi).

Dans le cadre de LaMétive, résidence d'artistes mise en place à Mortroux, Cédric Martigny a réalisé une série où le portrait s'entrecroise avec le paysage. Au Foyer de Guéret dans la Creuse, il a aménagé un studio dans la cantine où à l'aide d'une chambre, il a photographié les habitants de ce centre d'hébergement et de réadaptation sociale. La manipulation lente et contraignante de l'appareil ainsi que le temps de pose prolongé confèrent à chaque prise une forme de solennité. De la simple confrontation entre son appareil et une réalité quotidienne caractérisée par l'attente et la solitude naît, une image digne, juste et humaine. Ce travail, ancré dans le territoire et l'histoire du Limousin, cherche à tisser un lien inédit entre des personnes temporairement privées de droits et d'endroit et un terroir séculaire, enseveli sous le poids du passé. De la confrontation de ces corps privés de lieu et d'un lieu privé de corps, naît un espace poétique, où la reconstruction d'une identité semble possible. Né en 1974, Cédric Martigny est diplômé de l'ETPA de Toulouse. Depuis

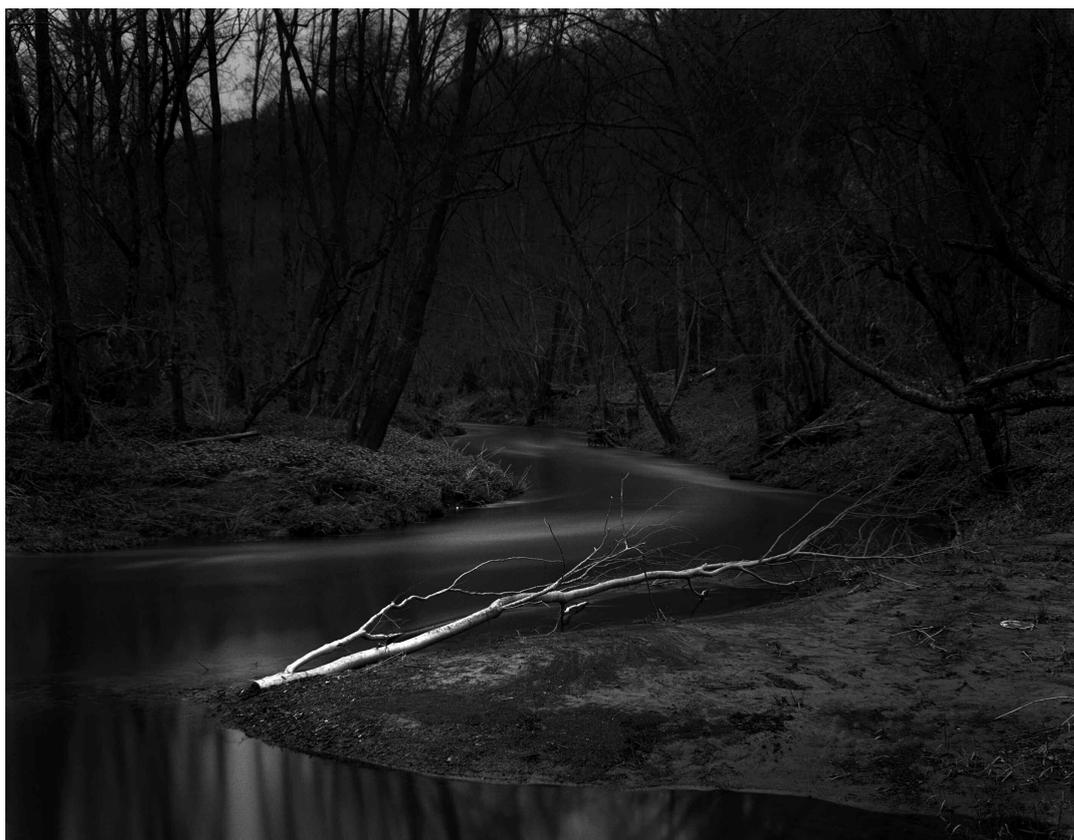
2002, il vit à Paris et travaille pour *Marie-Claire Maison*, *L'Express*, *Le Monde*, *20 Minutes*... Membre du collectif Temps Machine. En 2005, après la série *Le Foyer*, il a réalisé avec Patrice Normand, la série *route nationale 7* qui vient d'obtenir la bourse de la quinzaine photographique nantaise. Son travail a été présenté aux Rencontres internationales de photographie d'Arles et au festival *Visa pour l'image* de Perpignan.

Antoine de Givenchy invite à découvrir un univers poétique et fantastique, entre création graphique et photographie. Depuis 2006, il travaille dans l'obscurité, directement sur un papier photosensible qui devient le support de son imaginaire. Chaque composition est un exemplaire unique. Il joue avec l'ombre et la lumière, avec des lignes et des formes pour créer empreintes et figures étranges à l'interprétation libre. Antoine de Givenchy a été photographe publicitaire et reporter pendant une dizaine d'années à Paris. De nombreux voyages à l'étranger lui ont permis de composer notamment *Paysages Américains* et *Paris*

Varsovie récompensé par le prix Kodak de la critique photographique en 1989. Attaché au noir et blanc, il poursuit sa recherche du paysage et des visages vers un monde plus intime.

Le travail de Tina Mérandon, *Vertigo*, *les portraits politiques*, a été réalisé en 2005 pour la rubrique « décryptage-portraits » du quotidien *Le Monde* ; c'est un clin d'œil au cinéma d'Hitchcock. Véritable réflexion sur la représentation du pouvoir, ces portraits de politiques français, donnent à voir une face inattendue de ceux qui ont l'habitude d'être photographiés ou qui, du moins, font l'objet d'une large couverture médiatique. Chaque portrait est un cadrage composé, une pose précise, une expression saisie et une harmonie des teintes, reflet humain et inattendu, « l'image juste » de ces personnalités.

Tina Mérandon collabore depuis dix ans avec la presse, pour des travaux de commande et réalise de nombreuses couvertures d'ouvrages. Lauréate du prix jeune création en 2003, ses portfolios sont exposés en France et à l'étranger.



Photographie : Cédric Martigny, *Le Foyer*

Présentez votre œuvre aux Étoiles²⁰⁰⁸

En mai dernier, les noms des trente lauréats des Étoiles 2007 de la Scam ont été révélés dans le cadre du Festival Étonnants voyageurs de Saint-Malo.

La cérémonie, en présence de Jean-Claude Carrière (parrain de l'édition 2007), du jury, des lauréats, de professionnels (représentants des chaînes de télévision et producteurs) et du public, a été retransmise en direct sur le site internet de France 3. *La Nuit des Étoiles* au cinéma *Le Vauban* a été l'occasion de diffuser sur grand écran les œuvres distinguées.

En couronnant chaque année une trentaine d'œuvres retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité du regard, la Scam apporte une reconnaissance au talent de leurs auteurs. Chaque Étoile est dotée de 4 000 euros.

La Scam travaille ainsi à la promotion des œuvres auprès du public, des médias, des diffuseurs et des festivals. Ce palmarès reflète l'étendue et la diversité de son répertoire : documentaires, reportages, séries, nouvelles technologies et films institutionnels, quels que soient leur durée et leur canal de diffusion. Les œuvres diffusées par Internet ou en DVD peuvent également concourir aux Étoiles, dans les conditions prévues par le règlement.

Pour présenter une œuvre aux Étoiles 2008, vous êtes invités à faire acte de candidature. Seules les œuvres diffusées pour la première fois entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007 peuvent être présentées. Date de clôture des inscriptions, 28 février 2008.

Information : Carine bled – 01 56 69 64 01 – carine.bled@scam.fr – www.scam.fr

Les ateliers *du droit d'auteur de la Scam*

Tout ce que vous avez toujours voulu comprendre sur le droit d'auteur... La Scam dispense de véritables formations à l'attention de ses membres, débutants ou confirmés, afin de leur permettre de mieux maîtriser certains droits et avantages méconnus. Le nombre de places étant limité, la réservation est obligatoire.

JEUDI 15 NOVEMBRE DE 14H À 17H Protection de l'œuvre et contrat

Comprendre les règles qui régissent la protection, la production et l'exploitation d'une œuvre : Qui est auteur ? Quels sont mes droits vis-à-vis du producteur ? Quel est le rôle de la Scam ?...

Atelier animé par Nicolas Mazars, juriste à la Scam.

VENDREDI 16 NOVEMBRE DE 9H30 À 18H Statut de l'auteur : aspects fiscaux et sociaux

Savoir ce qu'est une note de droit d'auteur, comment se déclarer au fisc, connaître ses droits à la sécurité sociale...

Atelier animé par Niki Picalitos, association Néocortex.

Réservation indispensable : 01 56 69 58 09 ou communication@scam.fr
La Scam organise ces ateliers plusieurs fois dans l'année, inscrivez-vous auprès du service communication de la Scam.

LE FIPA

Du 22 au 27 janvier 2008 à Biarritz

La 21^e édition du Festival international des programmes audiovisuels présentera cinq jours de télévision idéale. Cinq jours pendant lesquels les festivaliers pourront voir des meilleurs programmes venus du monde entier. La Scam et la Sacc, partenaires fidèles, participeront au jury du Prix Michel Mitrani, aux côtés de la Sacem, de l'Adami et de la Procirep.

Information : www.fipa.tm.fr

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE 2007

Cet événement culturel national rassemble pour la huitième année consécutive, tous ceux qui, comme la Scam, sont attachés à la mise en valeur des œuvres documentaires et de leurs auteurs.

Dans toutes les régions françaises et dans de nombreux pays grâce aux instituts et centres culturels français, le mois de novembre est un temps fort pour le documentaire. Les bibliothèques, les cinémas et les associations invitent les auteurs à présenter leurs films. Durant un mois, près d'un millier de lieux culturels organisent des projections accompagnées de rencontres avec des réalisateurs, ou proposent des expositions, des débats, des concerts...

Une occasion unique pour les ambassadeurs du documentaire (vidéothécaires, professionnels du cinéma, de l'audiovisuel, des structures à vocation culturelle ou éducative) de se rencontrer, de travailler ensemble, de proposer à des publics curieux des programmes inédits, de mettre en lumière de jeunes talents, de valoriser leurs fonds et de créer des liens qui se prolongent au-delà du mois de novembre.

Partenaire historique de la manifestation, la Scam finance le déplacement de nombreux auteurs pour qu'ils puissent rencontrer leur public.

Information :
www.moisdudoc.com

Une approche pragmatique de la copie privée

Depuis plus de 20 ans, le dispositif français mis en place au titre de la copie privée assure un équilibre incontestable entre l'aspiration naturelle du public à accéder aux œuvres à des fins privées et la préservation nécessaire des droits et des rémunérations des créateurs. Ce dispositif a démontré sa capacité d'adaptation aux bouleversements technologiques de la révolution numérique. Adoptée dans un contexte de développement de la copie sur supports analogiques (cassettes audio et VHS), la loi de 1985 a posé des principes de détermination pour copie privée qui se sont avérés pertinents et applicables dans l'environnement numérique.

7 MILLIONS D'EUROS DÉBLOQUÉS

La numérisation permettant aujourd'hui de copier des textes sur des supports d'enregistrement numérique, la loi du 17 juin 2001 a étendu la rémunération pour copie privée au bénéfice des auteurs et éditeurs de l'écrit (livre, presse et musique imprimée) ainsi qu'aux auteurs d'images fixes (photographie, dessin). Cette loi reconnaît ainsi que ces auteurs sont autant lésés que les autres par le développement exponentiel de la copie privée ; elle leur reconnaît donc les mêmes droits à rémunération afin de réduire partiellement les pertes de revenus engendrées par ces nouveaux usages de copie privée.

Toutefois, les sommes collectées jusqu'ici (un peu plus de sept millions d'euros depuis 2003, à répartir à parts égales entre les auteurs et les éditeurs) étaient conservées par Sorecop (*Société pour la rémunération de la copie privée sonore*). Elles étaient bloquées faute d'un accord entre leurs bénéficiaires, sur les sommes à revenir aux auteurs journalistes et aux éditeurs. Le différend portait sur les modalités de répartition :

- entre les ayants droit de la presse et ceux de l'écrit et des arts visuels (auteurs et éditeurs) ;
- entre auteurs de presse et éditeurs de presse.

Cette situation extrêmement pénalisante pour les auteurs d'œuvres audiovisuelles ou musicales devait cesser.

La Scam, société multi-répertoires, accueillant de longue date des auteurs d'images fixes et nouant depuis plusieurs années des liens privilégiés avec les représentants de la presse écrite (tant du côté syndical que de celui des éditeurs) a joué un rôle essentiel dans le déblocage des sommes.

Les ayants droit de la presse et ceux de l'écrit de musique imprimée ont enfin trouvé un accord, en septembre dernier, sur la répartition entre eux des sommes perçues par Sorecop. A cet égard, le calcul des sommes leur revenant se fera en application des résultats semestriels d'enquêtes effectuées auprès des utilisateurs par la société CSA TMO pour le compte de Sorecop. Ces enquêtes permettent

d'extrapoler le taux de copie par catégorie d'œuvres (presse écrite, livre, photogramme...).

Les sommes correspondant à la période septembre 2003 à août 2007 seront libérées prochainement. Pour les perceptions à compter de septembre 2007, les sommes seront versées mensuellement aux sociétés de gestion collective concernées. La Scam espère que les sommes revenant aux auteurs qu'elle représente lui seront reversées d'ici la fin de l'année.¹

UNE RÉMUNÉRATION FRAGILE

Le législateur a confié à une commission (« Commission pour copie privée » plus connue sous le nom de « Commission Brun-Buisson », puis « Commission d'Albis » du nom de ses présidents successifs), composée à parité de représentants des ayants droit, des industriels et des consommateurs, la responsabilité de fixer les niveaux de rémunération applicables aux supports d'enregistrement utilisés. La rémunération est donc le fruit d'un consensus entre les trois parties. La redevance est tributaire des tendances du marché : l'année 2006 a été marquée par un recul des ventes de CD vierges (- 25 %) et, dans le même temps, une croissance de celles des DVD (+ 29 %) et d'enregistreurs DVD (+ 130 %).

Cette évolution du marché a été anticipée par les travaux de la Commission qui, par une décision entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2007, étend la rémunération au titre de la copie privée aux supports hybrides amovibles (cartes-mémoire, clefs USB et supports de stockage externes à disques utilisables directement avec un ordinateur personnel). Le montant de la redevance varie selon la capacité d'enregistrement des supports.

Parallèlement, le montant de la rémunération pour copie privée sur les DVD enregistrables a été légèrement baissé alors que celui sur les disques durs intégrés aux enregistreurs et baladeurs numériques a été augmenté.

De nouvelles études seront effectuées sur l'évolution des technologies, des matériels, des usages de « consommation », afin de procéder le cas échéant à l'assujettissement de nouveaux supports : HD DVD, Blu Ray,

téléphones multimédias (I Phone...). En dépit des adaptations proposées, il n'est pas certain qu'une rémunération équitable (même importante) soit propre à équilibrer les pertes des ayants droit engendrées par la copie illégale. Les chiffres sont éloquentes. En 1994, la rémunération pour copie privée audiovisuelle s'élevait à 105 millions d'euros ; en 2007, elle était de 77 millions ! Or, on ne peut pas comparer la cassette VHS de 1994 avec les formidables capacités de copie et de stockage que représentent les clés USB et autres supports numériques d'aujourd'hui. La dématérialisation de l'œuvre annihile son prix aux yeux du grand public et des industriels.

UNE LÉGITIMITÉ CONTESTÉE

Par ailleurs, le dispositif en place ne cesse d'être remis en cause en particulier au niveau européen. En décembre 2006, le Président de la Commission européenne a reporté l'adoption d'une recommandation soutenue par les fabricants de matériel électronique et informatique, visant à remettre en cause la rémunération pour copie privée au motif que cette redevance désavantage leur politique commerciale et porte préjudice aux consommateurs. Devant une telle menace, en février 2007, pour la première fois une cinquantaine d'organisations se sont mobilisées afin de mieux faire connaître du grand public, le dispositif de rémunération pour copie privée qui participe de manière essentielle à la préservation de la diversité culturelle et de la vitalité artistique de notre pays et des pays européens qui l'ont adopté.

Ces organisations, dont la Scam fait partie, ont signé une « plateforme commune » et créé un logo « Copie privée » qui labellise dorénavant toutes les manifestations culturelles soutenues grâce à l'existence de la rémunération pour copie privée (voir *Lettre de la Scam n° 28* – mai 2007).

L'association « La Culture avec la copie privée » regroupant les 52 organisations professionnelles de la culture (sociétés de gestion collective, syndicats, associations professionnelles) et organisations représentant les intérêts du public (signataires de cette plateforme) se constituera prochainement. Elle aura pour but de veiller au main-

tien d'une juste rémunération des ayants droit, tout en assurant au public la liberté de copier des œuvres pour son usage privé. Elle mènera également des actions de sensibilisation du grand public ; un court métrage de Joris Clerté et Anne Jaffrenou a déjà été réalisé afin d'expliquer, d'une manière pédagogique, le mécanisme de la rémunération pour copie privée (ce film de 40 secondes est en ligne sur plusieurs sites dont celui de la Scam).

Laurent Duvallier
délégué général de la Scam

¹ Pour bénéficier de ces nouvelles rémunérations, déclarez vos œuvres écrites auprès de la Scam, au même titre que pour le prêt public de vos œuvres en bibliothèque.

WWW.FILM-DOCUMENTAIRE.FR

L'objectif de l'association Doc Net Films, fondée en 2002 par une trentaine de producteurs de films documentaires, est de promouvoir et de valoriser les documentaires d'auteurs. Dans le cadre de ses actions, Doc Net a mis en ligne il y a plus d'un an, le portail internet www.docnet.fr qui est devenu une plateforme de référence en matière de documentaire. Fin 2007, DocNet évolue et son site change de nom pour devenir www.film-documentaire.fr. Cette encyclopédie du documentaire propose, entre autres fonctions, une base de données de treize mille films documentaires francophones et près de neuf mille filmographies d'auteurs rassemblés en partenariat avec la Maison du documentaire.

La Scam s'est associée à la Sacem et à la Procirep pour soutenir financièrement cette action de valorisation des auteurs et du patrimoine documentaire.

Décision équitabile pour les créateurs au Royaume-Uni

En juillet dernier, le tribunal du droit d'auteur du Royaume-Uni a avalisé un accord de règlement portant sur les taux de perception des droits d'auteur négociés en septembre 2006 entre MCPS-PRS Alliance¹ et les principaux acteurs de l'industrie numérique.

LA CONFIRMATION CLARE D'UN TAUX MINIMUM DE DROIT D'AUTEUR POUR TOUTES LES UTILISATIONS EN LIGNE

« Une décision très importante pour les créateurs de musique », comme l'a qualifiée le directeur général de MCPS-PRS, Steve Porter. Cette décision intervient deux ans après la remise en cause du tarif de MCPS-PRS par un consortium composé de prestataires de musique numérique et d'opérateurs téléphoniques mobiles, et mené, de manière inhabituelle, par la British Phonographic Industry (BPI).

Le règlement stipule que les auteurs compositeurs et éditeurs devront recevoir 8 % des recettes brutes des opérateurs et prestataires de musique numérique pour les services à la demande tels que les téléchargements et le streaming par abonnement. Pour les services de webcasting interactifs, le taux a été fixé à 6,5 % des recettes totales, avec un taux de 5,75 % pour le webcasting non interactif. L'élément central de cette décision est la confirmation claire d'un taux minimum de droit d'auteur pour toutes les utilisations en ligne, objectif clairement recherché par MCPS-PRS afin de protéger les droits et les revenus de ses membres.

« Nous sommes heureux que le tribunal ait avalisé notre approche de la licence de la musique utilisée dans les services en ligne », a déclaré Steve Porter. « L'incertitude a finalement été levée et nous disposons désormais d'un modèle pour l'avenir qui reconnaît et réaffirme la valeur des œuvres des créateurs dans l'économie de la musique en ligne ».

Plus précisément, ces taux s'appliqueront désormais aux prestataires de musique numérique (iTunes, MusicNet, Napster, SonnyConnect) et aux opérateurs de téléphonie mobile au Royaume-Uni (O2, Orange, T-Mobile et Vodafone) qui s'étaient mis d'accord sur ces taux en septembre 2006, ainsi qu'aux trois autres opérateurs qui avaient poursuivi la procédure (AOL, Real et Yahoo !).

Selon le tribunal, cet accord devrait servir à l'avenir de modèle de base à l'octroi de licence pour les usages numériques. La Cisac (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs) se réjouit de cette décision qui consacre la reconnaissance d'une rémunération juste des créateurs pour toute utilisation de leurs œuvres par les services en ligne dans le monde entier.

¹ MCPS-PRS : Mechanical Copyright Protection Society rassemble des auteurs, des compositeurs et des éditeurs de musique. Article publié dans Cisac News du 3^e trimestre 2007 reproduit avec l'aimable autorisation de la Cisac.

Dialogue entre Papous

Tous les dimanches sur France Culture, entre 12h45 et 14h, la tribu des Papous s'amuse et nous régale avec ses joutes verbales. En juin dernier, *Des Papous dans la tête* recevait le prix radio 2007 de la Scam de la meilleure émission, ex-æquo avec l'émission *Sur les docks*. L'équipe, venu recevoir son prix, entamait alors un sketch...

MON MÉDECIN TRAITANT M'ASSURE QUE CE PRIX ALLONGE DE SIX MOIS L'ESPÉRANCE DE VIE

Les membres du club des Papous, autour de Françoise Treussard : Eric Aeschmann, Eva Almasy, Jacques A. Bertrand, Patrick Besnier, Emmanuel Brouillard, Patrice Caumon, François Caradec, Henri Cueco, Hélène Delavault, Patrice Delbourg, Lucas Fournier, Eric Holder, Serge Joncour, Jacques Jouet, Nelly Kaplan, Guy Konopnicki, Gilbert Lascault, Hervé Le Tellier, Patrice Minet, Gérard Mordillat, Ricardo Mosner, Dominique Muller, Olivier Salon, Frédéric Pagès, Jean Bernard Pouy, Jacques Vallet et Christian Zeimert.

– Eh bien, au nom de tous les Papous, je voudrais remercier la Scam pour ce prix qui vient récompenser Françoise Treussard, tous les auteurs de l'émission, les techniciens et évidemment, à travers nous, Bertrand Jérôme. Voilà.
– C'est tout ? Alors, c'est un peu court, jeune homme, vous pouviez dire Oh Dieu, bien des choses en somme.
– C'est vrai. Comme, par exemple tenez,

Inquiet :

Je t'ai chargé de nos remerciements, Et c'est pour notre équipe un moment important
Il faudrait, cher Hervé, un discours amusant,
Peux-tu, sans te vexer, me le montrer avant ?

Collectif :

Je voudrais remercier de tout mon cœur la Scam
Au nom de tous ici, merci,
– Merci,
– Merci.

Hésitant :

Je crains, dans ce discours, d'être fort ridicule
De bouffer tous mes mots, de sauter des virgules,
Et je sens que Françoise va me dire « Articule »

Médical :

Depuis qu'il a appris pour ce prix de la Scam,
L'un d'entre nous connu pour son hypochondrie,

Ne prend plus qu'un demi-cachet d'Alaprozam
Et rien que pour cela, messieurs, mesdames, merci.

Commentateur sportif :

Et bien, en ce moment, je suis dans les studios,
Et je vois une papoue... oui, elle reçoit son prix.
et je vais essayer, pardon, d'approcher d'elle.

« Hello, Eva, are you happy to receive this price from the Scam ? »

– Yes.

– Elle dit qu'elle est très heureuse d'avoir gagné ce prix de la Scam et que c'est avant tout le succès collec-

tif d'une équipe qui se donne à fond depuis des années pour parvenir au niveau auquel elle est parvenue et que ce prix vient finalement à juste titre couronner.

Arithmétique :

Etant vingt-cinq auteurs ayant d'esprit comme quat'
Pour se le partager, faudra être bon en maths.

Prétentieux :

Que nous gagnons ce prix soulèv' peu de questions.
D'ailleurs, l'eut-on donné à une autre émission
Je ne me l'expliquais que par la corruption

Rassurant :

Mon médecin traitant m'assure que ce prix
Allonge de six mois l'espérance de vie

Pédant :

Nous recevons ici ce grand prix de la Scam
Qui, au delà de nous, méprisables phryganes
Récompense à coup sûr l'esprit d'Aristophane.

Logique :

Nous sommes bien contents de recevoir ce prix
D'autant que si, ma foi, nous ne l'avions pas eu,
Il est assez probable qu'on ne l'ait pas reçu.

Publicitaire :

En recevant ce prix, sourions à plein dents
Et montrons de Signal l'effet éblouissant.

Juridique :

On ne remerciera jamais assez la Scam
De défendre nos mots, nos vers, nos épigrammes,
Et nos droits, simplement, face au cheval de Troie
que représente le succès du MP3.

Alzheimer :

Je voudrais remercier au nom des Décaqués...
Ah, pardon. J'oubliais qu'on l'avait supprimée.

Technique :

Ce prix, nous le dédions à ceux de la régie
Monique, aujourd'hui Claude, tout ceux qui par magie
Font qu'on n'entend ni « Euh », ni tous, ni bafouillis.

Légitime :

Ce prix, nous le savons, récompense Bertrand
Jérôm', notre étincelle, et notre vitamine,
amical, ironique et toujours exigeant,
qui faisait du langage le plus beau trampoline.

Amical :

Nous dédions bien sûr ce beau prix de la Scam
A Françoise Treussard, qui sut de l'enthousiasme
Et malgré le chagrin, entretenir la flamme
Rester de l'émission la rose et le piment
Muse sévère mais juste avec un ton charmant.

Déçu :

Eh bien bravo, Hervé, bravo. C'est consternant.
Je t'avais demandé un discours amusant.
Vraiment, tu aurais dû me le montrer avant.

La Lettre de la Scam est éditée par la Société civile des auteurs multimedia. N°30 novembre 2007 ISSN 1270-6833 - Société civile à capital variable - Capital 300.000 € RCS Paris D 323 077 479 - APE 923A
Directeur de la publication Laurent Duveiller
Ont participé à ce numéro Guy Seligmann, Véronique Blanchard, Carine Bled, Eve-Marie Cloquet, Philippe Drouin, Stéphane Joseph, Nicolas Mazars, Nathalie Orloff, Didier Potier, Marianne Rollet, Cissé Tamoura.

Scam* France
5, avenue Vélasquez
75008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Scam* Belgique
Rue du Prince royal 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 21
infos@scam.be
www.scam.be

Scam* Canada
4446, Bd Saint-Laurent,
bureau 202, Montréal H2W
1Z5 (Québec)
Tél. (514) 514 738 83 77
schlittler@scam.ca
www.scam.ca

Le droit de prêt public de livres

La loi du 18 juin 2003 relative à la « rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs » instaure, en application de la directive européenne de 1992, un système complexe de licence légale : l'auteur ne peut s'opposer au prêt de son œuvre. En contrepartie du manque à gagner résultant de la multiplication des opérations de prêt, l'auteur partage à parts égales avec l'éditeur, une rémunération payée par l'Etat et les personnes morales gérant les bibliothèques, rémunération obligatoirement gérée par une société de gestion collective. Par ailleurs, cette rémunération permet également de financer un régime de retraite complémentaire dont les écrivains et traducteurs français ne bénéficiaient pas jusqu'alors.

Les grandes lignes

1- LES DÉBITEURS : QUI FINANCE LE DROIT DE PRÊT ?

Le financement du droit de prêt est assumé par l'Etat et par l'ensemble des collectivités gérant des bibliothèques accueillant du public pour le prêt (les collectivités locales, les établissements d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, les syndicats représentatifs, les comités d'entreprises et les associations).

1.1. L'Etat : une contribution forfaitaire

L'Etat (ministères chargés de la culture et de l'enseignement supérieur) est débiteur d'un prêt payé forfaitaire qui est fonction du nombre d'usagers inscrits « dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt ».

Le choix n'a pas été celui d'un prêt payant à la charge de l'emprunteur, car il n'aurait pas manqué de susciter un véritable tollé.

Il s'agit d'une contribution annuelle calculée sur la base d'un montant forfaitaire par usager inscrit dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt : d'un montant de 1 € par usager inscrit dans les bibliothèques

universitaires et les bibliothèques des établissements relevant de l'enseignement supérieur (0,5 € la première année d'application) et d'un montant de 1,5 € par usager inscrit dans les bibliothèques des collectivités territoriales (0,75 € la première année d'application).

Les bibliothèques relevant de l'enseignement primaire et secondaire (écoles, collèges, lycées) n'entrent pas en compte pour le calcul de cette contribution (exception inscrite dans la loi).

1.2. Les collectivités : une contribution proportionnelle aux achats

Ces débiteurs doivent payer une rémunération proportionnelle au nombre

de livres à l'achat. Il s'agit d'un prêt payé lors de l'acquisition de tous les livres achetés par les bibliothèques. Ce prélèvement est versé par les fournisseurs et non directement par les bibliothèques.

Le taux de rémunération est de 6 % du prix public de vente hors taxe (3 % la première année d'application), dans le cadre d'un plafonnement des rabais accordés aux bibliothèques fixé à 9 % du prix du livre (12 % la première année).

Ce pourcentage n'est pas calculé proportionnellement aux opérations de prêt : si un livre est emprunté une fois ou X fois, c'est la même somme qui sera payée à l'achat.

2. LES CRÉANCIERS : LES AUTEURS ET LES ÉDITEURS, BÉNÉFICIAIRES DU DROIT DE PRÊT

2.1. Les auteurs

Sont concernés par le texte de loi, les auteurs de livres qui ont conclu un contrat d'édition au sens de l'article L.132-1 du CPI (auteurs littéraires, auteurs d'œuvres graphiques, dramatiques ou photographiques qui sont reproduites dans un livre).

Sont exclus du domaine d'application de la loi : les auteurs de presse ou de périodiques (la loi ne vise que les « livres ») ; les auteurs qui ont publié

leur livre à compte d'auteur ou compte à demi (la loi ne vise que les auteurs qui sont parties à « un contrat d'édition ») ; auteurs dont les œuvres sont reproduites sur des supports destinés au prêt dans les établissements publics (CD, DVD, vidéogrammes...) non assimilables à des livres.

La loi du 18 juin 2003 semble avoir transposé partiellement et imparfaitement la directive européenne de 1992

qui envisage pour sa part, le « prêt d'objets », sans autre distinction. Quid des œuvres consultables uniquement en ligne ?

2.2. Les éditeurs

Victimes au même titre que les auteurs, du préjudice commercial engendré par le prêt des exemplaires qui sont autant de livres non achetés, les éditeurs sont des créanciers de la rémunération issue du prêt public.

Sa mise en œuvre : qui gère le droit de prêt ?

UNE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE : PERCEPTION ET RÉPARTITION

Comme pour le droit de reprographie, la loi instaure une gestion collective obligatoire du droit de prêt.

A cet effet, la loi confie la perception et la répartition de ce droit de prêt à une (ou plusieurs) société(s) de gestion collective qui doit préalablement recevoir l'agrément du ministre de la Culture et de la Communication.

Cet agrément est donné sur la base de différents critères fixés par la loi (diversité des associés, qualification professionnelle des dirigeants, moyens mis en œuvre pour assurer la perception et la répartition, représentation équitable des auteurs et des éditeurs).

En application de ces conditions, le ministre de la Culture et de la Communication a délivré cet agrément, en mars 2005, à la Sofia (*Société Française des Intérêts des auteurs de l'Écrit*), seule société de gestion collective à satisfaire à la condition de représentation équitable des auteurs et éditeurs, pour percevoir les sommes concernées.

Pour bénéficier de cette rémunération, il n'est pas nécessaire d'adhérer à la Sofia. Si vous êtes membres de la Scam, déclarez vos œuvres écrites auprès de la Scam.

1- Les modalités de perception

Pour la perception de cette rémunération, la Sofia a mis en place un système informatisé de collecte et traitement des données en collaboration au niveau technique avec deux partenaires : *Dilicom*, intervenant comme spécialiste des commandes électroniques de livres pour l'interprofession et le CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie), intervenant dans le contrôle de la conformité des données avec les lignes de factures émanant des libraires.

Ce système a d'abord été déployé auprès des libraires puis étendu auprès des bibliothèques de prêt, en vue d'assurer la déclaration complète des livres acquis par les organismes de prêt.

En avril 2006, la Sofia a annoncé être en mesure de verser au cours de l'année 2007, près de 33 millions d'euros au titre des années 2003 à 2005¹, à répartir à parts égales entre les auteurs et les éditeurs (une fois retenues les cotisations au régime de retraite complémentaire des écrivains et traducteurs² ainsi que ses frais de gestion). La Scam n'a pas manqué immédiatement de revendiquer auprès de Sofia le reversement de ces sommes au nom des auteurs qui l'ont mandatée à cet effet.

2- Des règles provisoires de répartition (au titre de la période : août 2003 / fin 2005)

Conformément à la loi, la rémunération au titre du droit de prêt en bibliothèque est répartie par moitié entre les auteurs et les éditeurs, à raison du nombre d'exemplaires de livres achetés chaque année par les organismes de prêt.

L'identification des livres achetés par les bibliothèques de prêt et la mesure des quantités reposent sur les déclarations des fournisseurs de livres, transmises à Sofia par voie électronique. Près de 190.000 livres distincts ont ainsi été répertoriés, Sofia se confrontant au moment de procéder à la répartition de ces sommes à une multitude de situations conduisant parfois à constater des droits pour d'infimes ou faibles quantités.

Pour éviter des coûts de gestion exagérément coûteux, souvent supérieurs aux montants en cause, il a paru raisonnable à l'Assemblée générale de

Sofia du 26 avril 2007 de fixer, à titre temporaire, à 15 exemplaires par livre, le seuil de mise en distribution des rémunérations dues, ce qui représente selon Sofia : 18 euros pour la part auteur (autant pour la part éditeur). Les droits constitués en dessous de ce seuil restent affectés à leurs bénéficiaires dans les comptes de Sofia et se cumulent avec ceux des exercices suivants. Par ailleurs, pour la faisabilité de ces premières répartitions, en l'état actuel des informations recueillies et des moyens informatiques disponibles, et faute de renseignements bibliographiques exhaustifs, il est apparu impossible à la Sofia de gérer une répartition directe aux auteurs des livres écrits en collaboration. La règle posée est celle du concours des éditeurs dans la mesure où ils connaissent l'ensemble des titulaires des contrats d'édition de chacun de leurs livres et l'adresse où les joindre.

Pour la mise en œuvre de ces premières répartitions, les auteurs ont eu le choix entre plusieurs modalités de versement des sommes leur revenant :

- concernant les auteurs uniques d'un livre : un versement « direct » des droits par la Sofia dans la mesure où ils en sont membres et où ils l'ont mandatée à cet effet ; un versement « indirect » des droits par une autre société d'auteurs de son choix, à condition de l'avoir mandatée à cet effet ou par l'intermédiaire des éditeurs pour ceux qui n'auraient mandaté aucune société d'auteurs ;

Pour ce qui la concerne, la Scam n'a pas manqué fin 2006, d'informer ses auteurs par courrier en les incitant à leur confier la gestion de ce droit par retour du mandat prévu à cet effet (au cas où il ne lui aurait pas déjà retourné auparavant).

- concernant les œuvres collectives : le cas sera traité par les éditeurs, en raison des difficultés pratiques et contraintes rappelées ci-dessus.

En août 2007, la Sofia a adressé, par voie électronique, aux sociétés de gestion collective concernées (dont la Scam), la liste des œuvres bénéficiaires au titre des achats effectués par les bibliothèques en 2003/2004 afin que chacune d'elles effectue le rapprochement

nécessaire avec la liste des auteurs qu'elle représente. Chaque société devait fournir à Sofia, mi septembre 2007 au plus tard, la liste des auteurs qu'elle revendique au titre du droit de prêt pour la période en cause.

Ces sociétés attendent à ce jour, le reversement de ces sommes par Sofia.

INFORMATION DES AUTEURS

La Sofia s'est engagée à ce que la liste des ouvrages achetés dans l'année de référence par les bibliothèques de prêt, donnant lieu à versement de rémunération, soit consultable sur son site Internet : www.la-sofia.org.

¹ Au titre des sommes collectées pour 2003 et 2004 (environ 13 millions) – environ 20 millions représentant les droits de 2005 [*Livres Hebdo* n°664 du 3 novembre 2006 P.56]

² Retraite complémentaire des écrivains et traducteurs

Parmi les créateurs et interprètes, les écrivains et traducteurs demeuraient les seuls à ne pas bénéficier d'un régime de retraite complémentaire.

La loi du 18 juin 2003 relative au droit de prêt répare cette injustice, en instituant un régime de retraite complémentaire pour ces auteurs affiliés à l'Agessa.

Entré en vigueur en 2004, ce nouveau régime est géré par l'Institution de Retraite Complémentaire de l'Enseignement et de la Création (IRCEC).

Afin d'assurer le financement du régime de retraite complémentaire qu'elle a institué, la loi prévoit qu'une part de la rémunération au titre du prêt est annuellement affectée au financement de ce régime.

De plus, les auteurs ont la faculté de choisir, d'une année sur l'autre en fonction de leurs revenus, une classe de cotisation supérieure.

Globalement, la part affectée chaque année par décret à ce financement peut atteindre 50 % de l'ensemble des rémunérations perçues au titre du prêt en bibliothèque, ce qui, selon des évaluations actuelles, correspondrait à des prélèvements annuels compris entre 15 et 20 % des sommes collectées.

Important :

Il s'agit de distinguer les statuts d'affilié et d'assujéti à l'Agessa :

- Sont « assujettis », tous les auteurs dont les redevances font l'objet de cotisations obligatoires retenues à la source par leurs éditeurs. Les « assujettis » ne bénéficient pas de la retraite complémentaire.
- Sont « affiliés », ceux des assujettis déclarant comme ressources un minimum de 6,600 euros de redevances annuelles d'auteurs. Ils bénéficient de la retraite complémentaire.

Sont actuellement exclus de ce régime spécifique de retraite complémentaire, tous les auteurs, illustrateurs, traducteurs qui ne sont pas affiliés à l'Agessa.